

D2024-029

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 29 avril 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, SOLELIS Vérène, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, COURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :

Virginie MICHEL à Stéphane COURNOL
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Bruno TIRADON à Isabelle COQUEL
Jean-Louis CELSE à Arnaud BELZANNE
Philippe JALLEY à Vérène SOLELIS
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT
Géraldine MINGUET à Isabelle JOURDY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 6 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Attribution de subvention aux associations

Rapporteur: Mme Christine BIGOURET-DENAES, 4ème Adjointe

Il est proposé au Conseil municipal de verser les subventions aux associations suivantes :

D2024-029

Au budget général de la ville :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT PROPOSE
ASR	Subvention de fonctionnement	20 000 €
Ecole des arts martiaux de Royat	Subvention de fonctionnement	1 000 €
Golf de Royat Charade	Subvention de fonctionnement	1 500 €
ROC Basket Ball	Subvention de fonctionnement	11 000 €
Royat Rando	Subvention de fonctionnement	300 €
Royat Boxing Club	Subvention de fonctionnement	2 000 €
	Subvention exceptionnelle	500 €
Royat Fit GV	Subvention de fonctionnement	800 €
Ski Club des Dômes	Subvention de fonctionnement	900 €
TOTAL		38 000 €
AAPPMA Les 4 sources	Subvention de fonctionnement	300 €
Société de Chasse	Subvention de fonctionnement	600 €
TOTAL		900 €
Amicale Laïque	Subvention de fonctionnement	1 800 €
OCCE Ecole Élémentaire	Subvention de fonctionnement	400 €
OCCE Ecole Maternelle	Subvention de fonctionnement	400 €
TOTAL		2 600 €
Association des Commerçants de Royat	Subvention de fonctionnement	300 €
Conférence de Saint Vincent de Paul	Subvention de fonctionnement	700 €
CASPAR	Subvention de fonctionnement	100 €
Comité de jumelage		1 500 €
ACPG CATM		100 €
TOTAL		2 700 €
TOTAL BUDGET GENERAL		44 200 €

Au BA Actions culturelles :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT 2024 PROPOSE
Cool'Heur	Subvention de fonctionnement	250 €
	Subvention exceptionnelle	200 €
Harmonie de Royat	Subvention de fonctionnement	3 500 €
	Subvention exceptionnelle	3 000 €
Maison des Loisirs et de la Culture	Subvention de fonctionnement	3 500 €
Club Micro de Royat	Subvention de fonctionnement	800 €
	Subvention exceptionnelle	700 €
Les amis de Royat		6 000 €
Bibliothèque pour tous	Subvention de fonctionnement	700 €
TOTAL		18 650 €

D2024-029

Pour le Budget principal de la ville de Royat, l'enveloppe globale d'attribution de subventions proposée est de **44 200 €**.

Pour le budget Activités Culturelles, l'enveloppe globale d'attribution de subventions proposée est de **18 650 €**.

Cas particuliers :

Association des Petits Lutins – Crèche (Budget général)

Auparavant et pendant plusieurs années, la commune contribuait au fonctionnement de l'association à hauteur de 210 000 € par an.

En 2022, l'association avait sollicité un complément permettant de pallier la hausse des prix sur les achats courants et surtout à la hausse des charges de personnel, faisant suite à l'application des textes du ministère de la Santé (reclassement des Educateurs Jeunes Enfants et des Auxiliaires de Puériculture), portant alors la subvention annuelle à 250 000 € maximum.

A partir de 2023, la municipalité a signé une convention d'objectifs avec l'association des Petits Lutins pour une durée de 3 ans, intégrant notamment les objectifs financiers et tenant compte des modifications de prise en charge par la CAF. En effet, à compter de 2023, la CAF verse directement le Bonus Territoire à l'Association alors que jusqu'en 2022, la commune la percevait directement. Au titre de l'exercice 2023, il a été versé la somme de 182 000 €. Le solde de 3 102 € a été versé en tout début d'année 2024, à l'association, à la lecture de son bilan annuel et en fonction du déficit constaté, soit un total de 185 102 €.

Aussi, conformément aux termes de la convention il est à prévoir au BP 2024 la somme de **190 500 €** auquel il conviendra d'ajouter une enveloppe de secours de **6 000 €**.

Comité d'œuvres Sociales (COS)

Une convention d'objectifs a également été signée avec les Comité d'œuvres Sociales, avec une mise en place à compter de 2024. Le COS adhère au CNAS pour assurer à l'ensemble des agents les prestations à caractère sociale obligatoires pour la collectivité. La subvention accordée au COS par la Mairie permettant de mettre en place ses actions s'établit à **23 247 €** pour 2024.

OCCE Ecole Elémentaire – En 2024, l'école organise plusieurs voyages scolaires pour les élèves et a d'ores et déjà sollicité une subvention de **7 700 €** à cet effet (Délibération D2024-011 du 13/03/2024).

Association A Lire les Auteurs – Salon du Livre (Budget annexe Actions Culturelles)

La municipalité de Royat a signé une convention de partenariat avec l'association A Lire les Auteurs et la Ville de Chamalières, relative aux modalités de financement du Salon du Livre, à compter de l'édition 2022.

Pour 2023, l'association a perçu une subvention de 5843 €.

En 2024, il conviendra de prévoir la somme de **5 000 €** et une enveloppe de secours de **300 €**.

Il est précisé que M. JALLEY (pouvoir à Mme SOLELIS) pour l'association « ski des Dômes », et M. AUBAGNAC pour le Comité de jumelage et le Musée de Royat ne prennent pas part au vote.

D2024-029

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention : M. BERNETTE) de :

- attribuer les subventions aux associations comme indiqué ci-dessus.
- attribuer à l'association des Petits Lutins la subvention de base de 190 500 € avec possibilité de complément jusqu'à 196 500 € sur présentation du bilan définitif 2024.
- attribuer au Comité des Œuvres Sociales - COS une subvention de 23 247 €
- attribuer à l'association A Lire les Auteurs – Salon du Livre (Budget annexe Actions Culturelles) une subvention conformément à la Convention de partenariat pour un montant maximum de 5 300 € finalisée au regard du bilan définitif de l'édition 2024.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

